

Demande de conseils (ou juste d'avis ;))

Par **Idealiste**, le **27/08/2010** à **19:29**

Bonjour,

je suis nouvelle sur ce forum, je me presente; j'ai 19 ans, j'ai obtenu mon Bac ES en 2009 avec la mention TB, j'ai effectue un an de prepa HEC et je me reoriente en droit (ma vocation premiere). Je suis admise au College de Droit d'Assas mais egalement au double diplome droit francais droit espagnol (deux ans a Paris ou nous suivons la meme formation que l'etudiant lambda de droit avec des cours de droit espagnol en plus puis deux ans a Barcelone ou nous ne suivons que des cours de droit espagnol.) de cette meme universite qui nous confere un Master 1 droit francais mention droit espagnol et un Master 1 espagnol . Je dois donc choisir.

Depuis quelques annes maintenant, j'envisage de tenter le concours de l'ENM et j'ai donc "peur" que le double diplome presente une perte de droit francais etant donne que nous ne suivons que des cours de droit espagnol en Espagne. Le College de Droit, quant a lui, offre un relle ouverture d'esprit et, surtout, un enseignement qui depasse le strictement juridique avec des cours de philosophie du droit etc.

Cependant je me dis que le double diplome est surement un PLUS vu l'europeannisation croissante du droit...

J'aurais aime avoir quelques avis ou conseils... Si des etudiants de l'ENM, ou des etudiants ayant suivis ou suivant une des deux formations que j'ai cite, pouvaient temoigner de leur experience ce serait genial.

Merci d'avance a tous.

Par **gentlemanfarmer**, le **11/09/2010** à **09:20**

Bonjour,

Bienvenue.

Je ne suis concerné par aucune des formations que tu cites.

Cependant, je suis étudiant en droit depuis 5 ans et je fais mes études sérieusement (je suis passé par la prépa aussi) c'est-à-dire que je ne me contente pas de bachoter mes cours puis le nombril à l'air libre d'avril à septembre. twink not found or type unknown

Je peux te dire qu'au niveau européenisation, le droit espagnol, avec tout le respect que j'ai pour lui, n'a pas beaucoup d'importance. Ce qui compte c'est surtout le droit anglo saxon et le droit allemand. Puisque tu serais plutôt privatiste par tes aspirations, le droit privé espagnol en particulier ne marque pas les esprits - alors que certains aspects de droit public sont plus connus du type le recours d'amparo en droit constitutionnel.

Mon regret aujourd'hui est de ne pas avoir appris l'allemand car le droit privé allemand a joué un rôle beaucoup plus important dans la formation des droits de certains pays. Il a influencé le

droit japonais et le droit alsacien mosellan notamment ainsi que celui d'Etats dynamiques en Europe (Luxembourg).

Le droit espagnol peut présenter un intérêt doctrinal, dans une perspective comparatiste, si tu te lances dans des travaux de recherche.

En revanche la faculté d'Assas a une réputation qui ne semble pas volée parce qu'elle comporte un nombre important d'universitaires très reconnus et dynamiques dans leur domaine.

Germain en droit commercial, Périnet Marquet en droit immobilier, Grimaldi en droit patrimonial de la famille, etc. Ce sont des pointures dans leur domaine.

Cela dit je pense que l'on brode beaucoup sur Assas.

Aujourd'hui les diplômés des IEP réussissent bien les épreuves de l'ENM car ils ont une culture générale solide et les matières de CG concentrent les plus forts coefficients.

Par **Yn**, le **11/09/2010** à **13:57**

Salut,

Je rejoins totalement ce qu'a dit [i:14yy1kqh]gentlemanfarmer[/i:14yy1kqh]. Si ton envie d'intégrer l'ENM se poursuit au fil des années (tu constateras rapidement que le droit offre de trèèèès nombreux débouchés auxquels tu n'avais certainement pas pensé en arrivant en L1), un Master 2 "classique" sera plus utile que le double cursus.

Par **sanremo34**, le **26/10/2010** à **19:54**

oui je le pense aussi!

Inutile de se disperser, il y a suffisamment à faire comme ça mais bravo pour ton courage et ta détermination et bonne chance à toi!